

A renvoyer au Rectorat DEC 3 AVEC LA CONFIRMATION d'INSCRIPTION



24

33

40

47

EPREUVE <u>AMENAGEE</u>, CANDIDAT INAPTE PARTIEL, SESSION 2020 EXAMEN <u>PONCTUEL</u> D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE TERMINAL

64 N° d'établissement :

	(réservé à l'administration)
NOM:	EXAMEN : (cocher la case correspondante)
Date de naissance :	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
Sexe: MASCULIN FEMININ	BACCALACKLATTKOTESSIONNEL
N° de téléphone :	
Adresse personnelle (candidat individuel) :	
Je soussigné, candidat à l'examen ponctuel terminal d d'inscription à l'examen, les déclarations et vœux que j'e Je certifie avoir pris connaissance de la note jointe à	
OF DETIFICAT MEDICAL	candidats scolarisés en établissement privé hors contrat
CERTIFICAT MEDICAL établi par le médecin traitant	candidats individuels
Je soussigné (Nom, Prénom)	, docteur en médecine, certifie q
Monsieur, Madame (Nom, Prénom)	est :
☐ Inapte partiellement : € ☐ Handicapé physique *	
* Le médecin doit rédiger un certificat médical complément	
souffre le candidat afin que le cas soit réglementairement agrafé à la présente fiche.	taire qui mentionnera de façon précise l'inaptitude ou le handicap dont t soumis au médecin scolaire. <u>Ce certificat, sous pli cacheté, sera</u>
souffre le candidat afin que le cas soit réglementairement agrafé à la présente fiche.	taire qui mentionnera de raçon precise l'inaptitude ou le nandicap dont t soumis au médecin scolaire. Ce certificat, sous pli cacheté, sera signature et cachet du praticien :
souffre le candidat afin que le cas soit réglementairement agrafé à la présente fiche.	t soumis au médecin scolaire. Ce certificat, sous pli cacheté, sera
souffre le candidat afin que le cas soit réglementairement agrafé à la présente fiche.	t soumis au médecin scolaire. Ce certificat, sous pli cacheté, sera
souffre le candidat afin que le cas soit réglementairement agrafé à la présente fiche. Fait à : le / / DECISION DU MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE inapte	t soumis au médecin scolaire. <u>Ce certificat, sous pli cacheté, sera</u> signature et cachet du praticien :
souffre le candidat afin que le cas soit réglementairement agrafé à la présente fiche. Fait à : le / / / DECISION DU MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE inapte épreuves aménagées : en fonction du type d'incapacité, le médecin conseillera le candidat dans ses choix d'activités.	signature et cachet du praticien : (copie transmise au formateur du candidat) handicapé physique (classification ci-dessous) FE
souffre le candidat afin que le cas soit réglementairement agrafé à la présente fiche. Fait à : le / / DECISION DU MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE inapte inapte épreuves aménagées : en fonction du type d'incapacité, le	signature et cachet du praticien : (copie transmise au formateur du candidat) handicapé physique (classification ci-dessous)

CANDIDATS INAPTES PARTIELS PRESENTANT DES EPREUVES AMENAGEES

Les candidats qui seront déclarés <u>inaptes partiellement</u> par leur médecin traitant sélectionneront **une** seule des cinq activités de la <u>liste ci-dessous</u>. L'évaluation se fait sur la base du même référentiel que les candidats valides.

Le candidat <u>doit joindre sous pli cacheté à la fiche EPS un certificat médical complémentaire</u> indiquant de façon précise l'inaptitude dont il souffre.

Epreuve ponctuelle OBLIGATOIRE	Epreuve ponctuelle FACULTATIVE		
☐ demi-fond	☐ judo		
☐ badminton	natation de distance		
☐ tennis de table <u>Ne sélectionner qu'une</u>	☐ rugby	Ne sélectionner qu'1	
sauvetage aquatique seule activité sportive	☐ surf	seule activité sportive	
gymnastique au sol	☐ tennis	J	

CANDIDATS PRESENTANT UN HANDICAP RECONNU PAR LA CDAPH

Les <u>candidats présentant un handicap</u>, relevant de la classification indiquée sur le certificat médical du médecin, sélectionneront l'une des trois activités de la <u>liste ci-dessous</u>. Ils seront évalués sur la base d'un référentiel particulier. **Ils sont informés qu'ils ne doivent opter pour l'une des activités de la liste ci-dessous qu'à la seule condition qu'ils aient un bon niveau de pratique et qu'ils s'entraînent de façon régulière au sein d'une structure adaptée (handisport par exemple). Le candidat doit joindre sous pli cacheté à la fiche EPS un certificat médical complémentaire indiquant de façon précise l'inaptitude dont il souffre.**

CHOIX des ACTIVITÉS (Ne sélectionner qu'une seule activité sportive) :

Epreuve ponctuelle OBLIGATOIRE	Epreuve ponctuelle FACULTATIVE		
□ athlétisme (3 × 500 mètres)□ basket□ tir à l'arc	□ athlétisme (3 × 500 mètres)□ basket□ tir à l'arc□ danse		

RETOUR DE LA FICHE EPS :

La fiche « épreuve aménagée d'éducation physique et sportive examen ponctuel terminal – session 2020 » (à imprimer recto/verso) jointe <u>ne concerne que</u> les candidats inscrits à **l'épreuve aménagée ponctuelle d'EPS**. Elle concerne l'épreuve facultative (tous candidats) et/ou obligatoire (candidats libres, candidats des établissements hors contrat non habilités au CCF...). Cette fiche doit être **obligatoirement**:

- renseignée, datée et signée par le candidat ;
- complétée, datée et signée (cachet du praticien obligatoire) par le médecin traitant sur la partie certificat médical au recto de la fiche ;
- agrafée au certificat médical complémentaire (celui-ci obligatoirement <u>sous pli</u> <u>cacheté)</u> indiquant de façon précise l'inaptitude dont souffre le candidat.

La fiche EPS constitue une pièce justificative du dossier d'inscription. Elle doit être retournée au rectorat avec la confirmation d'inscription dans les délais impartis. Toute fiche incorrectement renseignée sera immédiatement renvoyée au candidat.

DATE DES EPREUVES OBLIGATOIRES PONCTUELLES: du lundi 4 mai au lundi 11 mai 2020

La convocation aux épreuves ponctuelles d'EPS <u>est envoyée séparément</u> des autres épreuves de l'examen. Les candidats recevront leur convocation directement à l'adresse indiquée sur la confirmation d'inscription. Ceux qui n'auraient pas reçu leur convocation pour les épreuves d'EPS au 17 avril 2020, devront prendre contact avec le service EPS du rectorat au 05.57.57.87.83.

CERTIFICAT MEDICAL d'INAPTITUDE PARTIELLE à la PRATIQUE de l'ÉDUCATION PHYSIQUE et SPORTIVE

Je s	soussigné(e), Dr			docteur	en médecine.				
Lie	u d'exercice					•••			
Cer	tifie avoir, en aj	pplication du décret	n° 88-977 du 11	octobre 1988, ex	aminé l'élève.				
(No	om, prénom) :								
Né	(e) le :								
et c	onstaté que son	état de santé entraî	ne:						
	Une inaptitud	le totale.							
	☐ Une inaptitude partielle à la pratique de l'Education Physique et Sportive (EPS) :								
		Pour l'année scolaire	e.						
		Pour une durée de			à compter de c	e jour.			
Afi	n de permettre un	e adaptation de l'ense	ignement d'EPS at	ıx possibilités de l'	élève, il est nécess	aire:			
	☐ d'amés suivantes :	nager les activités j	physiques qui so	ollicitent les arti	culations* et en	particulier les articulations			
(Chevilles 🗆	Genoux 🗆	Hanche 🗆	Epaule 🗆	Rachis 🗖	Autre 🗆			
		éférable d'encourager it être un signe d'appe			ion, marche.				
	□ d'amé	nager les activités p	physiques qui so	llicitent les fonct	tions cardio-resp	piratoires*			
II es	- de permet	gier les activités d'inte tre à l'élève de faire d son temps de récupérs	les pauses pendant						
L'e	ssoufflement exce	essif doit être un signe	d'appel pour arrêt	er ou aménager l'a	ctivité.				
	autres	recommandations	(à préciser):						
nuti	ritionnel et l'enco		a sédentarité. Ains	i, je l'incite à parti	ciper régulièremen	au même titre que le suivi at au cours d'EPS. Il est donc es circonstances.			
Date, signature et cachet du médecin :									

* Des textes de référence permettant d'adapter l'enseignement de manière concrète sont disponibles dans le livret EPS et santé

de l'académie de Bordeaux : http://www.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS